

SANTÉ COVID-19 : DES ÉQUIPES MOBILES DU DÉPARTEMENT VACCINENT LES PLUS DE 75 ANS



Le Département de Seine-et-Marne mobilise 320 de ses agents dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 sur l'ensemble du territoire, en soutien au dispositif mis en place par l'Agence régionale de santé. La première unité mobile de médecins et infirmiers départementaux s'est déployée ce mardi 2 mars à Mormant.



Créé le: 2/03/2021

- Mis à jour le : 22/03/2021

Depuis le mardi 2 mars, les professionnels de santé et administratifs du Département se déploient sur le terrain, en lien avec les équipes de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la Caisse primaire d'Assurance Maladie, afin de venir en appui dans la campagne de vaccination des plus de 75 ans. Au total, 4 unités mobiles seront déployées dans les prochaines semaines sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais, en lien avec les communes, dans les résidences autonomes ou dans les salles mises à disposition par les mairies.

Aider dans la campagne de vaccination



La première phase de vaccination débute dans la résidence autonomie Les Libellules ce mardi 2 mars à Mormant. L'équipe mobile du Département, composée d'infirmiers et de médecins départementaux issus de la Direction générale adjointe de la solidarité, vient sur site pour vacciner ses résidents avec le vaccin Pfizer-BioNtech, qui sera utilisé pour cette première phase de vaccination.

Le Département dispose des personnels et des compétences nécessaires, avec notamment les médecins du [service de la Protection Maternelle et Infantile](https://www.seine-et-marne.fr/fr/la-sante-des-jeunes-enfants) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/la-sante-des-jeunes-enfants>), et travaille d'ores-et-déjà aux côtés des acteurs concernés par les problématiques en matière de santé sur chaque territoire. Les communes sont chargées de recenser les personnes éligibles souhaitant se faire vacciner par les agents départementaux.

Cette campagne de vaccination s'inscrit dans la continuité de l'action du Département, [engagé dans la gestion de la crise sanitaire](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/covid-19-le-departement-en-action) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/covid-19-le-departement-en-action>) depuis mars dernier.



Le Département prend part à l'effort national de vaccination afin de donner toutes les chances à notre territoire d'une sortie de crise aussi rapide que possible ».

Le président du Département de Seine-et-Marne

RETOUR EN IMAGES



UNE RESIDENCE AUTONOMIE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Les résidences autonomie sont des ensembles de logements, individuels et privés, à destination des personnes âgées de plus de 60 ans qui souhaitent vivre de façon indépendante et autonome tout en bénéficiant de services collectifs, tels que des animations ou des loisirs.